

Note n° 43 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 14 mars 2018

Réunion des « neuf » le lundi 5 mars

Voici les principaux points abordés par le « Groupe de neuf ».

Journée d'action du 15 mars. Elle s'annonce encore plus forte que celle du 28 septembre, pourtant historique, malgré les « mensonges officiels » véhiculés par certains médias sur les retraité-e-s (privilegiés, égoïstes, ayant eu une existence « dorée », et autres fadaïses !). Heureusement, d'autres soulignent que les retraité-e-s sont bien une cible pour ce gouvernement et qu'ils subissent depuis plusieurs années de sévères ponctions sur leur pouvoir d'achat.

Un communiqué de presse sur les inégalités femmes / hommes est finalisé et envoyé à la presse.

La « concertation » de Mme Buzyn, ministre de la santé. Elle clame partout qu'elle « ouvre un cycle de rencontres sur la prise en charge des personnes afin de nourrir la future feuille de route relative à l'accompagnement du vieillissement et la prévention de l'autonomie de la personne âgée qui sera présentée par la ministre d'ici la fin du mois de mars ». Son discours est en totale opposition à ses actes, elle ment et se fout de nous. Le 28 septembre, elle a promis aux 9 de réfléchir ensemble sur des aspects de la loi vieillissement, puis elle n'a rien fait, n'a pas répondu à nos demandes répétées de réunions. Aujourd'hui, elle veut refaire des études, alors que la loi vieillissement, bien qu'insuffisante, a été précédée de multiples réunions, débats et colloques, et qu'il n'est plus nécessaire de refaire des études, sauf à penser que la ministre veut seulement rencontrer les personnes qui iront dans le sens des décisions déjà prises par le gouvernement.

Les neuf ont décidé de téléphoner au cabinet de M^{me} Buzyn pour dire que nous voulons être inscrits dans son « cycle de rencontres » et de le faire savoir dans un communiqué de presse plutôt « caustique ».

Une tribune à la presse sera diffusée après la journée du 15 mars.

Le texte argumentaire sur le 100 % Sécu pour l'aide à l'autonomie est discuté, des organisations ont fait état des réserves qui pourraient naître dans leurs fédérations concernées. Nous devons arriver à un consensus afin de donner de la force à un texte porté par toutes nos organisations. Ce texte, « bien commun » aux neuf organisations servira de base à nos expressions ensemble sur les points qui y sont abordés.

Dans le Haut Conseil HCFEA, nous avons transformé un avis qui, au départ, devait permettre de faire entrer le privé dans l'aide à l'autonomie. Il est décidé d'aller au-delà, d'envoyer un texte de saisine au HCFEA pour qu'il étudie la prise en charge de l'autonomie par la Sécurité sociale.

Prochaine réunion : lundi 9 avril 2018, essentiellement sur le bilan de la journée du 15 mars et les suites.

Résistance des papis et mamies espagnols

A l'appel de la Marea pensionista « la marée retraitée », plate-forme citoyenne héritée du mouvement des « indignés », et des syndicats, des milliers de retraité-e-s espagnols ont exprimé leur colère dans la rue contre la trop maigre revalorisation des retraites, 0,25 % depuis 5 ans, pour une inflation officielle de 1,1 % par an.

Les policiers de Madrid qui leur ont bloqué l'accès au Parlement ont entendu : « Nous sommes des retraités, pas des terroristes ! » ou « Nous luttons pour les retraites de vos enfants ! » ainsi que quelques insultes contre le gouvernement. Ils n'ont pas pu résister à la marée retraitée, le barrage policier a cédé. Les retraité-e-s ont agité devant les grilles du Congrès des députés les pancartes montrant des ciseaux barrés, symboles de coupes budgétaires, ayant déjà servi lors des grandes manifestations de 2011 et 2012.

Comme en France, le gouvernement a répondu que les retraité-e-s avaient moins fait d'efforts que les actifs. C'est de la provocation et du mépris quand on connaît le gel puis la maigre revalorisation des pensions, le maintien du minimum vieillesse à 370 euros par mois, la décision politique de rendre payants les médicaments, ...

En Espagne aussi, l'avenir des retraites est sombre, à cause de la baisse des cotisations sociales alors que le nombre de retraité-e-s augmente. Les retraité-e-s ont repris le flambeau des luttes sociales, ils se mobilisent à nouveau le 15 mars.

Actions du 15 mars

La journée du 15 mars du « Groupe des neuf » organisations de retraité-es s'annonce importante, c'est la première fois que, dans de telles proportions, des personnes demandent un contact sur le site de Solidaires, pour savoir où et quand rejoindre une action. Voici le lien où toutes les mobilisations connues sont recensées (merci de compléter si vous avez plus d'informations), cliquer [ICI](#)

Un tel état des lieux des initiatives existantes pour le 15 mars pour les EHPAD n'existe pas. Chaque département mène sa politique, qui dépend beaucoup des liens entre les équipes « retraité-e-s » et les équipes « Santé ». Nous constatons tous les cas de figure : aucun lien, un soutien réciproque des rassemblements, une convergence des deux cortèges, rassemblement ou manifestation commune, ...

A Paris, la manifestation « retraité-e-s » part à 14 h 30 de la Place du 18 juin 1940 (M° Montparnasse) pour aller vers le boulevard des Invalides. Vers la fin du parcours, la manifestation des retraité-e-s ne passe pas loin du Ministère de la Santé où se tiendra le rassemblement des personnels des EHPAD

et des Services d'Aide à Domicile. Une délégation de retraité-e-s ira sur ce rassemblement pour lire un message de soutien unitaire des 9.

Dans le cortège, une vingtaine de camarades auront des chasubles sur lesquelles sera écrit le montant que la personne a perdu sur sa retraite de janvier 2018.

Des départements ont prévu aussi des chasubles, d'autres, comme à Bordeaux, veulent faire du bruit avec des casseroles, tambours, sifflets et autres objets sonores.

Pour ce 15 mars, les équipes ont reçu :

- Le communiqué de presse des 9 appelant tout à la fois au 15 mars (retraité-e-s) et au 22 mars (services publics).
- Un document avec des propositions de slogans pour le 15 mars et une idée de « chasuble » personnalisée sur laquelle, par exemple, chaque personne ferait savoir combien elle perd de pouvoir d'achat et ferait état de son sentiment quant à la politique du gouvernement.
- La lettre envoyée au Premier Ministre pour une demande d'audience à l'issue de la manifestation parisienne.
- La lettre à Madame Buzyn pour lui rappeler son engagement pris devant nos neuf organisations le 28 septembre, lors de l'audience qu'elle nous avait accordée à l'issue de la manifestation du même jour, de tenir trois groupes de travail.
- Un modèle de lettre à reprendre dans tous les départements et à proposer aux personnes retraitées pour l'envoyer au Président de la République, avec copie à la presse locale. L'idée est de montrer que beaucoup de personnes retraitées sont directement touchées par l'augmentation de la CSG.



Quelle pension en 2019 ?

Le Président Macron a promis de changer les systèmes de retraite. Il est fort probable que chaque pension actuelle sera transformée en nombre de points, dont la valeur du point évoluera chaque année selon les décisions politiques. La volonté politique de réduction poids des retraites dans le PIB, fera baisser le montant de chaque pension au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de retraité-e-s.

Rien n'est décidé, la « concertation » commence sur la loi qui sera votée avant l'été 2019. Mais les retraité-e-s sont concernés et nous devons nous intéresser de près aux réflexions sur le nouveau système. Le Conseil d'orientation des retraites du 14 février 2018 a étudié « Les modes de calcul des droits et la transition d'un système à l'autre », notamment la transition d'un système à un autre et la conversion des droits acquis dans un système en annuités en droits dans le nouveau système (points ou capital virtuel).

Le COR cite plusieurs modes de transition :

- **Transition immédiate** entre l'ancien et le nouveau régime, tous les droits acquis dans l'ancien régime sont recalculés et convertis dans le nouveau régime, l'ancien régime est fermé. Dans ce cas, il est probable que la pension actuelle en euros se transforme en points et soit revalorisée chaque année en fonction de la valeur du point.
- **Transition progressive** pour les actifs en faisant coexister l'ancien et le nouveau régime. Au moment de la retraite, la pension est la somme des pensions dans les deux systèmes. Cette transition n'impose pas de reconstituer toutes les carrières pour déterminer le nombre de points, mais demande une gestion plus compliquée pendant des dizaines d'années. Dans ce cas, il est possible que la pension actuelle reste en euros. L'afflux de nouveaux retraité-e-s se partageant le même gâteau fera baisser la part de chaque pension par les recettes habituelles : gel de la pension, création ou augmentation d'une taxe.

Dans tous les cas, les retraité-e-s ont toute leur place dans les futures mobilisations souhaitables contre le système à points.

Quelle transition ailleurs ?

La « réforme » libérale du système à points a de l'avance chez nos voisins. Lettonie et Allemagne ont fermé les anciens régimes d'un seul coup et recalculé les droits acquis en euros. En France, le régime des professions libérales (CNAVPL) s'est converti aux points en 2004.

Les autres pays ont opté pour une transition progressive :

- La Norvège en 2011, pour les personnes nées entre 1954 et 1963, a calculé leurs droits pendant dix ans dans les deux régimes pour toute la carrière. Au départ en retraite, la génération 1954 obtient 90 % de pension à l'ancien système et 10 % au nouveau, puis la génération 1955, 80 % et 20 %, etc.
- La Suède a fait un choix similaire, sur 18 ans.
- En Italie, les personnes ayant plus de 18 années de cotisations en 1996 sont restées dans l'ancien système, celles ayant cotisé moins longtemps ont conservé leur affiliation à l'ancien système, tout en enregistrant les nouveaux droits dans le nouveau système. C'est ce qui a été fait en 1973 en France, lorsque le régime des commerçants et artisans, jusqu'alors en points, s'est aligné sur le régime général par annuités.